

Territoire de Belfort 90

2 3 JAN. 2023

ARRETE N° 2022 - 144

DESIGNANT LES MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL Session 2023

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort,

VU

- 🚣 la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- 🖶 le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié (article 6-2°) portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- 🖶 le décret n°2018-152 du 1er mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relative aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
- La circulaire n° DH/8D/85-85 du 4 mars 1985 relative au recrutement de travailleurs handicapés dans les établissements mentionnés à l'article L. 792 du code de la santé publique,
- 4 l'arrêté du 27 janvier 2000, modifié, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- 🖶 considérant les besoins exprimés par le centre de gestion du Jura,
- 📥 l'arrêté n°2022-105 du 08 août 2022, portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,

ARRETE

Article 1

Sont désignés membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux :

- M. Eric KOEBERLÉ, Maire de Bavilliers,
- M. Hervé FRACHISSE, Vice-Président du Centre de Gestion,
- M. Marc ETTWILLER, personnalité qualifiée,
- Mme Eliane BORDMANN, responsable d'antenne CNFPT,
- M. Dimitri RHODES, fonctionnaire territorial de catégorie A,
- Mme Elisa GENEVOIS, Représentant du Personnel de la CAP C.

www.cdg90.fr

Article 2

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort, sera transmise à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort.

Fait à BELFORT, le 20 décembre 2022 Le Président, Romuald ROICOMTE



Préfecture du Terri de Belfort

23 JAN. 2023

Service Courrier